

## LA CONTRE-VISITE

- Vente immobilière
- Construction / Extension / Réhabilitation

Formulaire de demande de CONTRE-VISITE de la partie privée du branchement que sont les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement.

### COORDONNÉES

Référence de votre dossier ou numéro de votre permis de construire .....

Prénom et nom du demandeur\* .....

Date de naissance\* : ..... Lieu de naissance\* : .....

Adresse du demandeur\* .....

Commune et code postal du demandeur\* .....

Téléphone du demandeur\* .....

Adresse mail du demandeur\* .....

### INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT LA CONTRE-VISITE

Adresse du bien à contrôler\* .....

Commune et code postal du bien à contrôler\* .....

Nom et numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous\* (si différent du demandeur) .....

Surface du bien à contrôler (surface de plancher)\* ..... m<sup>2</sup>

Référence des sections et des numéros de parcelle + extrait de plan cadastral\* .....

\* Champs obligatoires

#### Prescriptions pour un bon déroulement de la contre-visite

En cas de non-respect de ces prescriptions, le technicien peut être amené à ne pas poursuivre la contre-visite :

- Les ouvrages d'assainissement (regard, trappe,...) doivent être visibles, accessibles et manoeuvrables ;
- La présence d'eau courante est indispensable ;
- Tous les documents nécessaires doivent être fournis (plans, croquis...) ;
- Le demandeur ou son représentant doit être présent durant la totalité de la contre-visite.

#### La demande et les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

SUEZ Eau France SAS - 2 rue Turgot - CS 80096 - 68312 ILLZACH Cedex  
ou par mail : [assainissement@sivom-mulhouse.fr](mailto:assainissement@sivom-mulhouse.fr)

Le délai de traitement pour l'envoi du rapport, après la réalisation de la contre-visite, est d'une semaine minimum. Cette prestation est soumise à facturation. Le tarif est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 75 € TTC par bien contrôlé pour un immeuble d'une surface jusqu'à 200 m<sup>2</sup>. Au-delà de 200 m<sup>2</sup>, sera appliquée une plus-value de 0,20 € TTC par m<sup>2</sup> supplémentaire. Les situations ne faisant pas l'objet d'une facturation sont listées par le service.

- Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du tarif en vigueur pour cette contre-visite.
- Le demandeur reconnaît avoir informé et avoir l'autorisation du propriétaire pour la réalisation de cette contre-visite.
- Le demandeur commande la réalisation de la contre-visite au Sivom Mulhouse Sud Alsace et à SUEZ Eau France.

Le demandeur sera destinataire du rapport et s'acquittera de la facture de la contre-visite.

→ Ne **PAS** joindre de règlement à ce formulaire.

Date	Signature du demandeur	Accord et signature du propriétaire, si différent du demandeur